

Compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du lundi 11 janvier 2016

Date de convocation : mardi 5 janvier 2016

L'an deux mil seize, le lundi onze janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGAY, maire.

Etaient présents : M. DEGAY Jean-Michel, Mme LAURIEN Sylvie, M. MAILLIEN Bernard, Mme GOUNEAU-MIRAUX Anne-Marie, M. SOHIER Louis, Mme FONTAINE Virginie, Mme YVERNAULT Rolande, Mme CHATEIGNIER Annie, Mme LEFEUVRE Andrée, Mme PENIN Véronique, M. PAIN Pierre, M. LABETOULLE Hervé, M. CHAUMEAU Didier, M. PION Patrice, M. ALLORENT Benoît, M. BOUSSAGEON Guy, Mme MICAT Josiane, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

Absents excusés :

Pouvoir :

Mme YVERNAULT Rolande est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

ACHAT DE TERRAIN à « La Chapelle »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au bornage du terrain sis à La Chapelle, il convient de délibérer à nouveau concernant les parcelles et le prix. Il s'agit donc des parcelles AB 192 et AB 190, pour un montant de 45 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'achat des parcelles AB 192 et AB 190 pour un montant de 45 000,00 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA VOIRIE : SUBVENTION FAR 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a des travaux importants à effectuer sur certaines voies communales. Ces voies ont été répertoriés (les Cartaux, La Boutellerie, Le Petit Vivier, Les Caurières, Les Dutauds) et le montant des travaux s'élève à 55 975,00 € HT. Il présente le plan de financement prévu.

Subvention FAR 2016 (20%)	11 195,00 €
Commune	44 780,00 €
	<hr/>
Total	55 975,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à demander une subvention au titre du FAR 2016 pour les travaux de voirie.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les vestiaires du stade sont vétustes et qu'il y a lieu d'en reconstruire des nouveaux. Le montant estimatif du projet s'élève à 320 300,00 € HT plus environ 20 000 € HT d'honoraires (architecte, bureau d'études...) soit un total de 340 300,00 € HT. Monsieur le Maire explique qu'il souhaite pour cela demander plusieurs subventions et présente le plan de financement :

DETR (40 %)	136 120,00 €
FFF (Euro 2016)	20 000,00 €
Conseil Départemental (20%)	68 060,00 €
Autofinancement	116 120,00 €
	<hr/>
Total	340 300,00 €

Monsieur le Maire soumet aussi l'idée de demander de l'aide par le biais de fonds parlementaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à demander les subventions ci-dessus mentionnées.

DEMANDE D'UN PARTICULIER POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'un particulier qui serait intéressé pour acquérir une partie de la parcelle cadastrée AI0075. Le Conseil Municipal donne un accord de principe et la proposition sera étudiée plus en détail lors d'une commission.

TRAVAUX AVENUE DE LA REPUBLIQUE – D990

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux sont prévus par le Conseil Départemental sur la D990. La municipalité en profitera pour effectuer des traversées de route suite à l'acquisition du terrain à La Chapelle pour pouvoir y apporter les réseaux.

Monsieur le Maire ajoute qu'un appel d'offres sera lancé pour la dépose et la repose des caniveaux en pavés.

VOYAGE SCOLAIRE EN ALLEMAGNE

Monsieur le Maire explique qu'il a été saisi d'une demande du Collège Frédéric Chopin pour le voyage en Allemagne qui a lieu du 28 mars au 1^{er} avril, 8 élèves sont concernés, le coût du séjour est de 318,24 € par enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de verser une participation de 100 € par enfants pour le voyage en Allemagne et de **VERSER** cette somme directement au Collège.

La séance est levée à 21h15.